



**Le lundi matin à 8 heures, un état des lieux de sortie de la salle sera effectué par un agent municipal en votre présence (impératif). Les cautions vous seront rendues après vérification du bon état et de la propreté de la salle.**

## **D – Le chauffage :**

**Attention pour la période « hivernale » du 15/10 au 15/04 de l'année suivante, ainsi qu'en période de froid exceptionnel, une tarification spéciale est mise en place à compter de mai 2008 (voir tarif en mairie).** Pour la salle « polyvalente », il suffit de tourner le thermostat pour que le chauffage se déclenche par tranches de 2 h.

## **E – Fin des manifestations :**

Toute manifestation doit cesser impérativement **au plus tard à 2 h du matin**. Au-delà de cette heure le **couchage est interdit** dans la salle. En cas de non respect de cette close, la Mairie se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident. Lorsque vous quitterez la salle, merci de vérifier que les lumières et le chauffage soient éteints.

## **F – Propreté :**

**La salle doit être rendue propre et non détériorée.** C'est la condition pour récupérer les cautions. En cas de dégâts nous vous remercions d'en informer la mairie rapidement.

Une salle propre c'est : tables et chaises lavées dessus et dessous après la fête, sol balayé et lavé, toilettes propres, détritrus ramassés, déchets entreposés dans des sacs poubelles fermés que vous fournirez et déposés dans les containers « poubelles » qui seront sortis près du point propre pour ramassage dès le lundi matin.

**Les déchets recyclables** doivent être triés et répartis dans les containers de tri collectif qui sont à proximité (et non déposés à côté).

**Les abords de la salle doivent être nettoyés** (ramassage de verre en plastiques, confettis.....)

Si vous avez **décoré la salle**, vous devez enlever **toutes les décorations (murs, plafonds...)**. Toutes décorations détériorant les murs (trous....) sont interdites.

Si vous avez emprunté **du matériel** (frigo....) merci de vérifier leur propreté.

Vérifier si les **toilettes** sont **propres**. Suite à des constatations de gaspillages important nous vous demandons de fournir le papier hygiénique.

## **G – Sécurité :**

Electricité : s'assurer auprès de l'employé communal de la puissance électrique utilisable.

Assurance : Vous devez présenter obligatoirement lors de la réservation en Mairie, une **attestation d'assurance** vous garantissant de tous dommages corporels ou matériels occasionnés à un tiers.

Sorties de secours, extincteurs, antifumée... : tout organisateur, qu'il soit individuel ou associatif, doit avant sa manifestation **s'assurer de sa connaissance et de l'utilisation des sorties de secours, des extincteurs, des antifumées.**

**Les cages de foot doivent être accrochées (voir notice ci-jointe).**

Les gendarmes doivent être avertis par courrier de votre manifestation, particulièrement s'il y a ouverture d'une buvette (demande à faire en Mairie au moins 1 mois avant la manifestation).

**En cas de non respect de ces consignes, les cautions ne vous seront pas rendues. En cas d'accidents dûs au non-respect de ces consignes, la Maire se retournera contre la personne responsable de la location.**

Fait à Viriville, le 11 août 2009

Bernard GILLET

Le Maire

**J'approuve la totalité du règlement et m'engage à respecter toutes les conditions qui y sont mentionnées.**

« Lu et approuvé » et signature